

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
Fax : 01.64.33.86.66
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 077-217702034-20260625-2026_35GERM1-DE

Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 25 juin 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le xx juin à vingt heures

le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
17 juin 2026

Étaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline – MERLIN Bruno – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - CHAUME Bénédicte - ZITOUNI Lydie – FLAMENT Jonathan- - LEFRANCOIS Véronique - RIBOT Valentin

Pouvoirs : Mme ZOETEMELK Danièle à Mme LEFRANCOIS Véronique – Mr SAGUI Abdelkader à Mr CASCALES Rodolphe

Absent excusé : Mr SALAMONE Célestin

Secrétaire : Mme LEFRANCOIS Véronique

2026-31 – Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs

L'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La commune de Germigny l'Évêque comportant moins de 2000 habitants doit proposer 24 personnes.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la liste

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Germigny l'Évêque, le 25 juin 2026

Le Maire
Aline MARIE-MELLARE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours **contentieux** auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 077-217702034-20260625-2026_35GERM1-DE

LISTE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

1. Bruno MERLIN
2. Céline DANET
3. Rodolphe CASCALES
4. Joëlle DUBREUIL
5. Jean-Marie MORLET
6. Josiane RISPINCELLE
7. Célestin SALAMONE
8. Danièle ZOETEMELK
9. Abdelkader SAGUI
10. Lydie ZITOUNI
11. Jonathan FLAMENT
12. Véronique LEFRANCOIS
13. Valentin RIBOT
14. Bénédicte CHAUME
15. Robert MARTEL
16. Charline MIVEC
17. Gérard HAUTION
18. Alain BRIAND
19. Danielle BRIAND
20. Jean-Noël NORMAND
21. Jacky RISPINCELLE
22. Laurent VILLEFEU
23. Jacky GRELET
24. Thierry COATELEN